

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mardi 21 juillet 2026 Par suite d'une convocation en date du 9 juillet 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 21 juillet 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 13 Pouvoir : 1 Volants : 14 Délibération n°D_2026_07_21_04	Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Svetlana Gobet, M. Julien Langlois, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Louis Buda, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Christophe Piazzoni, M. Cyril Revillard, Mme Gaëlle Ramirez, M. Aurélien Chamosset, M. Marc Lavorel Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absente ayant donné procuration : Mme Mona Fourier à Mme Svetlana Gobet Absent : M. Aurélien Zielatkiewicz Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Gaëlle Ramirez est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Convention de participation financière entre la CC Ussets et Rhône et la commune de Contamine-Sarzin pour le logiciel Ris.net Gestion simplifiée V3

Monsieur le Maire rappelle que la régie des données (RGD) de Savoie Mont-Blanc gère le logiciel Ris.net qui propose aux collectivités une lecture cartographique de leur territoire avec des renseignements parcellaires indispensables pour la gestion de l'urbanisme. Il rappelle à l'assemblée que la RGD propose une réduction sur le tarif d'abonnement aux communes qui acceptent la mutualisation avec leur Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) de rattachement, soit, pour la commune, la Communauté de Communes Ussets et Rhône (CCUR).

Il propose de renouveler cette mutualisation qui serait contractualisée via une convention entre la commune et la CCUR dont il donne lecture et qui définit, notamment, la participation financière entre la CCUR et les communes membres de l'EPCI.

Il précise que la commune cotise directement auprès de la CCUR pour le logiciel Ris.net.

Il souligne qu'à la suite d'une revalorisation des abonnements, les tarifs ont diminué au 1^{er} janvier 2026. Le montant annuel de l'abonnement s'élève à 17 564.58 € TTC pour l'ensemble des communes membres de la CCUR dont 470.73 € pour la commune de Contamine-Sarzin.

Ce tarif s'applique pour l'année 2026 et les années suivantes sauf en cas d'évolution auquel cas une nouvelle convention serait établie.

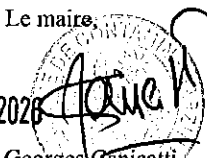
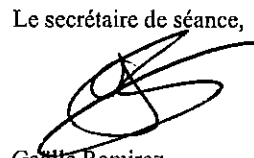
Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'approuver les conditions d'adhésion à la RGD Savoie Mont-Blanc.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière entre la Communauté de Communes Ussets et Rhône et la commune de Contamine-Sarzin pour le logiciel Ris.net Gestion simplifiée V3.
- ♦ **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal des exercices 2026 et suivants.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site Internet www.telerecoeurs.fr.

Délibération certifiée exécutoire par le Maire compte tenu : De la télétransmission au contrôle de légalité le : 22 JUL. 2026 De la publication ou notification le : 23 JUL. 2026 Et de la mise en ligne le : 23 JUL. 2026	Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine-Sarzin, le 21 juillet 2026 Le maire,  Georges Canicatti Le secrétaire de séance,  Gaëlle Ramirez
--	---

